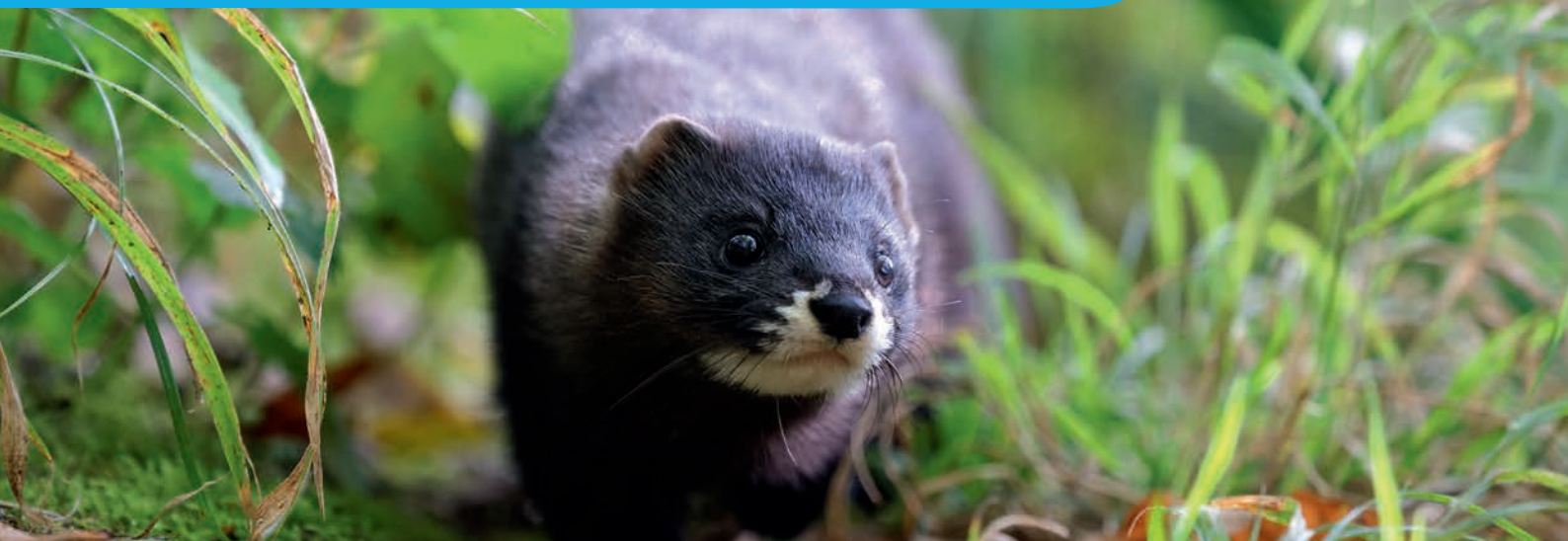


Lettre d'information n°2 – Juin 2020



ÉDITO

En s'engageant dans le programme européen LIFE VISON, le Département s'inscrit en continuité d'actions qu'il conduit depuis de nombreuses années au titre :

- des politiques de l'eau et des espaces naturels sensibles, qui visent à maintenir une ressource en eau suffisante et de qualité dans nos rivières, ainsi que la protection et une restauration de milieux naturels dégradés ;
- de l'aménagement du territoire, notamment par des infrastructures routières intégrant le plus en amont possible les éventuels impacts sur la faune.

Ces politiques ne peuvent se mettre en œuvre que grâce à des partenariats avec les collectivités locales, les syndicats de bassins versants, les associations et les usagers.

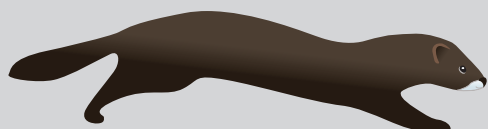
Cette complémentarité des démarches s'illustre à Saint-Savinien où une veille foncière a été mise en place, dans le cadre d'une zone de préemption départementale au titre des espaces naturels sensibles, proposée par les élus sur l'ensemble du vallon boisé du Bramerit, petit affluent de la Charente. Ce zonage, mis en place en 2019, a été motivé par la présence historique du Vison d'Europe dans cette

vallée et le potentiel de restauration de frayères à poissons sur ce secteur fortement inondable. La détection d'un Vison d'Europe en décembre 2019, dans le cadre du suivi des équipements routiers en faveur de la petite faune sur ce territoire, vient encourager les partenaires du projet LIFE à poursuivre dans cette voie.

Chacun peut jouer un rôle dans la protection du Vison d'Europe et des autres espèces de faune aquatique, des politiques publiques à l'échelle des bassins versants, au jardinier ou agriculteur adoptant des gestes simples, par exemple par le maintien de végétation sur les rives des fossés, canaux et cours d'eau.

Découvrez dans cette deuxième lettre d'info les avancées du programme LIFE VISON, représentatif d'un projet multi partenarial qui porte ses fruits !

Lionel QUILLET
1^{er} Vice-Président du Département



DE NOUVEAUX VISIONS RECENSÉS GRÂCE À LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTHODES DÉPLOYÉES

Depuis juin 2019 (voir lettre d'info n°1), les campagnes de détection directe et indirecte du Vison d'Europe se sont poursuivies sur l'ensemble du périmètre du programme LIFE et ont permis non seulement de recenser de nouveaux individus, mais également de détecter un nouveau secteur de présence de l'espèce.



Relâché du Vison d'Europe Zen, sur son lieu de capture, dans les marais de Rochefort © A. Meunier / LPO / LIFEVISION

~ DIX-SEPT VISIONS D'EUROPE DÉTECTÉS DEPUIS LE DÉBUT DU PROJET

Malgré les intempéries qui ont fortement limité les opérations de détection directe, en particulier sur la Charente en amont d'Angoulême, les campagnes réengagées depuis l'automne 2019 ont permis aux équipes du programme de recenser deux nouveaux individus dans le secteur des marais de Rochefort, et de recapturer trois visons déjà marqués.

Ce sont donc 13 individus différents qui ont été détectés par capture et marquage depuis le début du projet : sept mâles et quatre femelles dans le secteur des marais de Rochefort et deux mâles sur la Charente en amont d'Angoulême.

Grâce à leur puce électronique, les visons déjà marqués qui se font reprendre sont aussitôt repérés : c'est ainsi que le Vison mâle Tim détient le record, avec 11 captures depuis mars 2019 dans le secteur des marais de Rochefort, suivi par le Vison mâle Badu, repris sept fois depuis novembre 2018.

Cependant, d'autres visons fréquentent ces secteurs sans entrer dans les cages de capture, et sont repérés grâce aux poils qu'ils laissent sur les capteurs spécifiques disposés dans les tunnels à empreintes. Ces poils sont soumis à une analyse génétique appelée génotypage, qui permet d'identifier les différents individus. Ces génotypes, comparés aux génotypes des individus capturés, ont permis de mettre en évidence la présence de quatre autres visons d'Europe, jamais capturés : une femelle dans les marais de Rochefort, et deux femelles et un vison de sexe non déterminable sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême.

Ce sont donc bien 17 visons différents qui ont été recensés sur les deux noyaux de présence connus, avec un seul individu, le Vison mâle Romain, à la fois capturé et détecté dans les tunnels.

~ UN NOUVEAU SECTEUR DE PRÉSENCE DE L'ESPÈCE

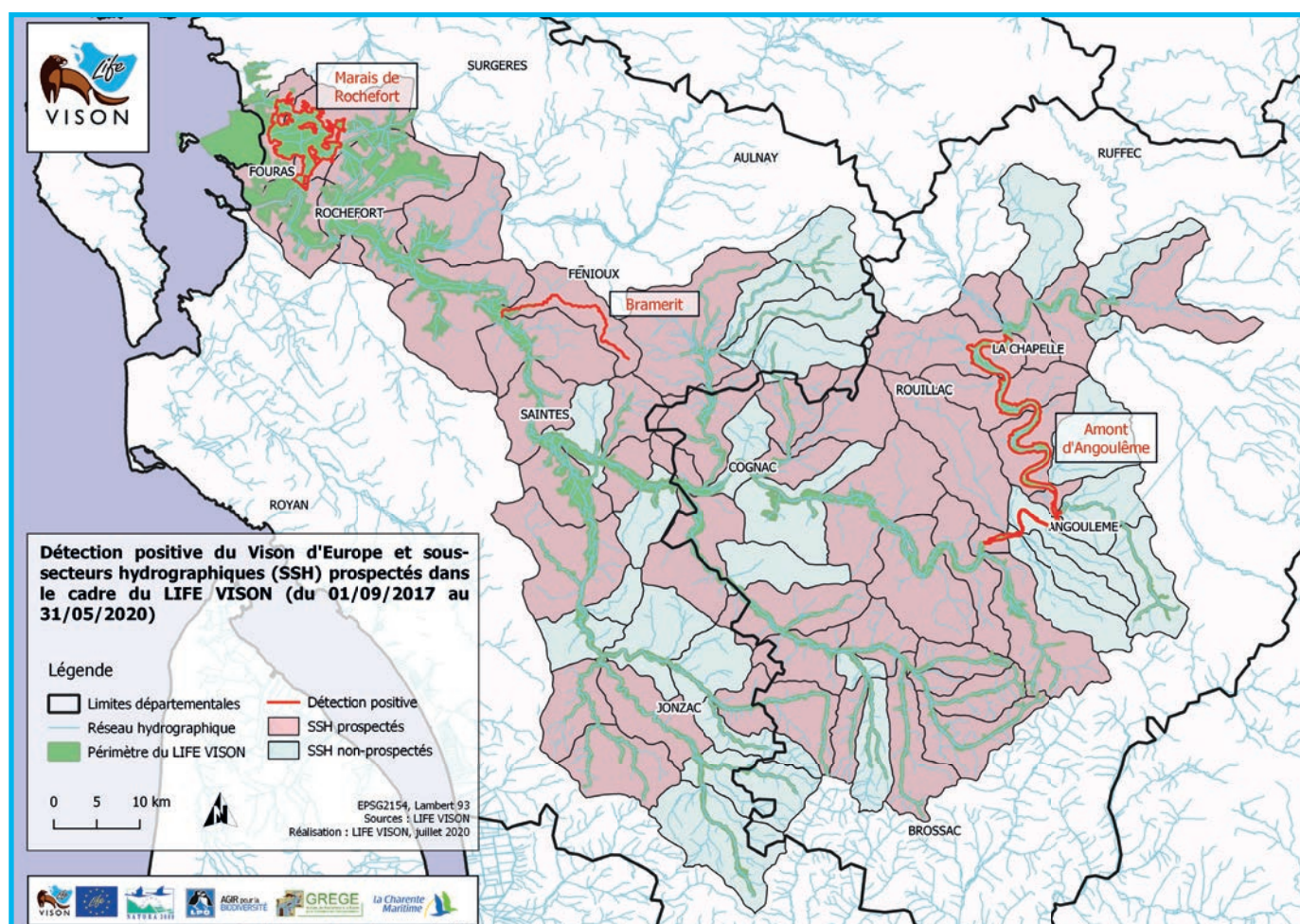
Si les pièges-photos installés sur différents secteurs ont révélé de très nombreux clichés dans les deux noyaux de présence connus, dont des clichés de jeunes individus, ils ont également permis

une nouvelle détection de l'espèce sur le Bramerit, un affluent de la Charente, en décembre 2019.



Visons d'Europe photographiés par piège-photo sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême © GREGE / LIFE VISON

Compte-tenu de cette découverte majeure, des campagnes de détection plus approfondies seront réitérées au cours de l'année 2020, afin de confirmer la présence d'un éventuel nouveau noyau et, le cas échéant, de caractériser sa composition.



POPEYE ET BADU, LES PREMIERS VISIONS D'EUROPE DU LIFE SUIVIS PAR RADIOPISTAGE

Parmi les visons recapturés en 2020, deux d'entre eux, en particulièrement bon état général, ont été choisis pour être équipés d'un émetteur : le vison Popeye (marqué en mars 2019) dans les marais de Rochefort, et le vison Badu (marqué en novembre 2018) sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême.

Relâchés sur leur lieu de capture respectif, leur émetteur permet aux équipes du LIFE de réaliser un suivi en temps réel et très précis de leur localisation.

Les données recueillies par télémétrie visent à apporter des informations essentielles pour mieux cibler les actions de protection des habitats :

- Localiser et caractériser précisément les gîtes diurnes utilisés pour le repos.
- Localiser les sites de chasse et cartographier les milieux exploités.
- Connaître la taille des domaines vitaux des différents individus.



Relâché du Vison d'Europe Badu, sur son lieu de capture, sur la vallée de la Charente en amont d'Angoulême © A. Meunier / LPO / LIFE VISON

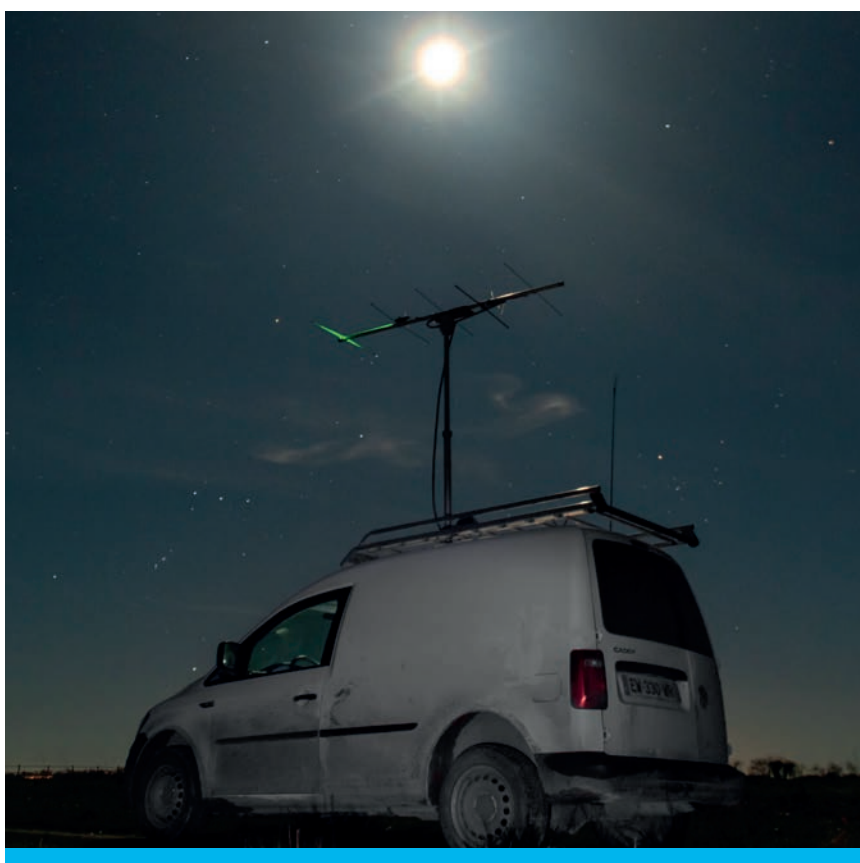
Le suivi quotidien engagé depuis quelques mois montre que les deux visons sont très actifs en période de rut, et confirme que l'espèce est exigeante en espace, exploitant de grands domaines vitaux.

Ainsi Popeye, dans une configuration de marais avec un important réseau de canaux, exploite une surface de 960 ha sur 6,6 km de long et 2,5 km de large, avec une distance à vol d'oiseau entre deux gîtes diurnes consécutifs pouvant atteindre 4,5 km.

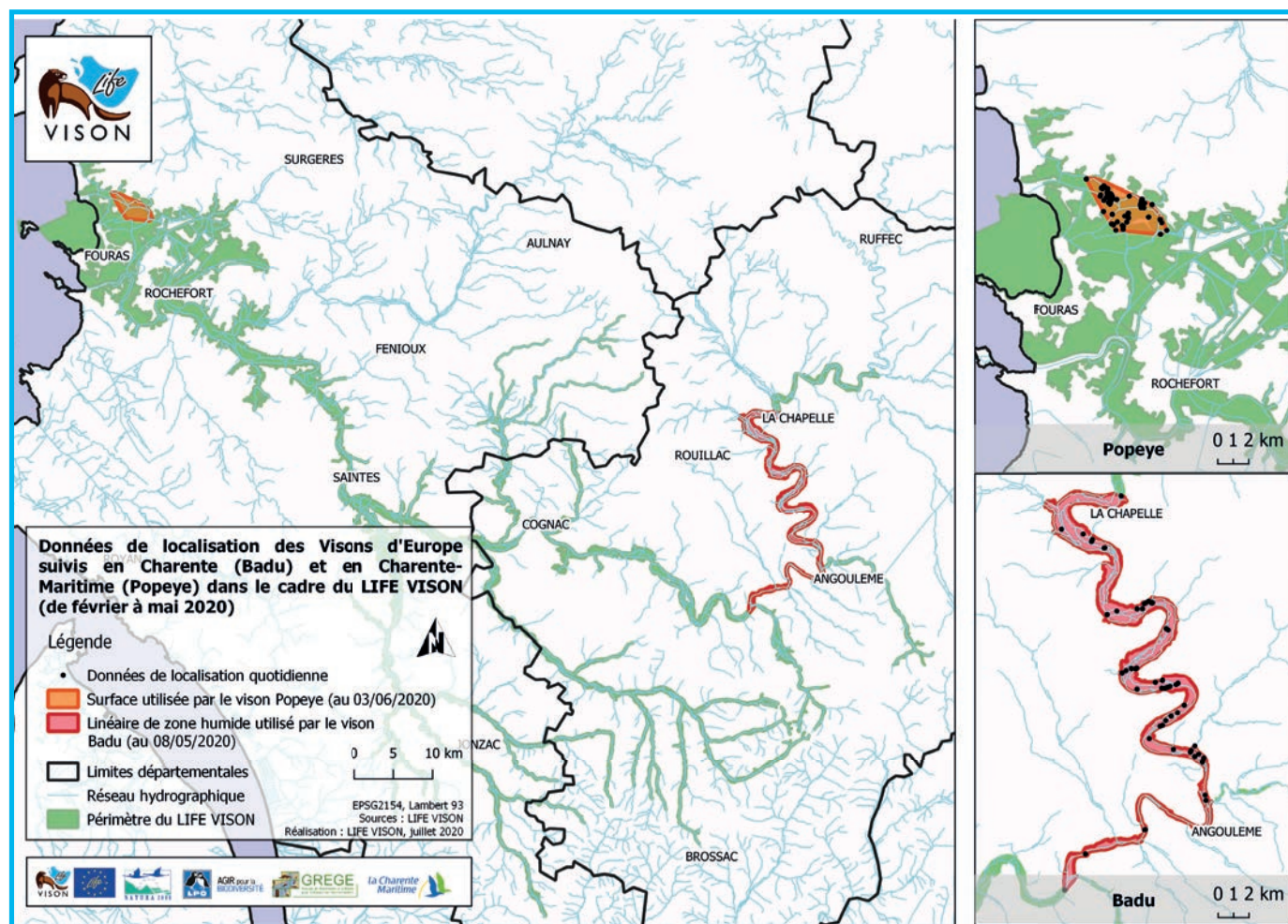
Badu quant à lui est un véritable marathonien : il a d'une part traversé Angoulême et est descendu jusqu'à 14 km en aval sur la commune de Nersac, et est d'autre part remonté en amont jusqu'à Ambérac, ce qui représente environ 61 km linéaires de Charente entre ces deux points extrêmes ! Ses distances à vol d'oiseaux entre deux gîtes consécutifs peuvent ainsi atteindre 7 km, mais compte-tenu des méandres de la Charente, cela représente jusqu'à 14 km linéaires de cours d'eau entre deux gîtes.

Ces données confirment donc la nécessité de protéger et de sécuriser de très larges territoires en faveur de l'espèce.

Affaires de visons à suivre...



Véhicule LIFE VISON équipé pour la télémétrie © A. Meunier / LPO / LIFE VISON



DES AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES POUR LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ ROUTIÈRE

Les infrastructures routières présentant des ouvrages d'art non adaptés au cheminement des mammifères semi-aquatiques constituent un obstacle pour les déplacements du Vison d'Europe et l'exposent à un risque majeur de mortalité routière. De plus, les grands déplacements observés sur les mâles en période de rut à la recherche d'une partenaire, augmentent ces risques de collisions avec des véhicules.

Une des actions de conservation du programme LIFE VISON prévoit ainsi l'aménagement de 15 ouvrages d'art en Charente-Maritime afin de restaurer la continuité écologique en les rendant perméables au passage des mammifères semi-aquatiques. L'objectif est de réduire les risques de mortalité en canalisant les animaux sur des passages à faune adaptés.

Le site Natura 2000 des Marais de Rochefort a ainsi été jugé prioritaire par les équipes du programme du fait de linéaires routiers importants au sein des territoires, de la présence d'un important noyau de population identifié dans ce secteur et de la découverte récente de deux visons victimes de collision routière sur ce réseau (2018 et 2020).

Les premiers travaux d'aménagement se sont déroulés à l'automne 2019 sur les communes de Ciré d'Aunis et Breuil-Magné puis en mars 2020 sur les communes de Saint-Porchaire et Romegoux. Des plateformes fixes appelées encorbellements ont ainsi été positionnées afin d'assurer un cheminement sécurisé pour le Vison d'Europe et les autres petits mammifères quel que soit le niveau de l'eau



(hors crues exceptionnelles). Cependant, les crues liées aux fortes pluviométries de l'automne survenues dès le mois de novembre 2019 ont empêché les entreprises commanditées par le Département de finaliser les travaux reportés à l'automne 2020. Ainsi, les protections (palissades en bois) évitant l'accès à la route, n'ont pas encore été installées.



Encorbellement réalisé sur un ouvrage à Ciré-d'Aunis (avant travaux à gauche et après travaux à droite) © R.Beaubert / LPO / LIFEVISON

SURVEILLANCE DU RATON LAVEUR, DES DONNÉES TOUJOURS PLUS NOMBREUSES

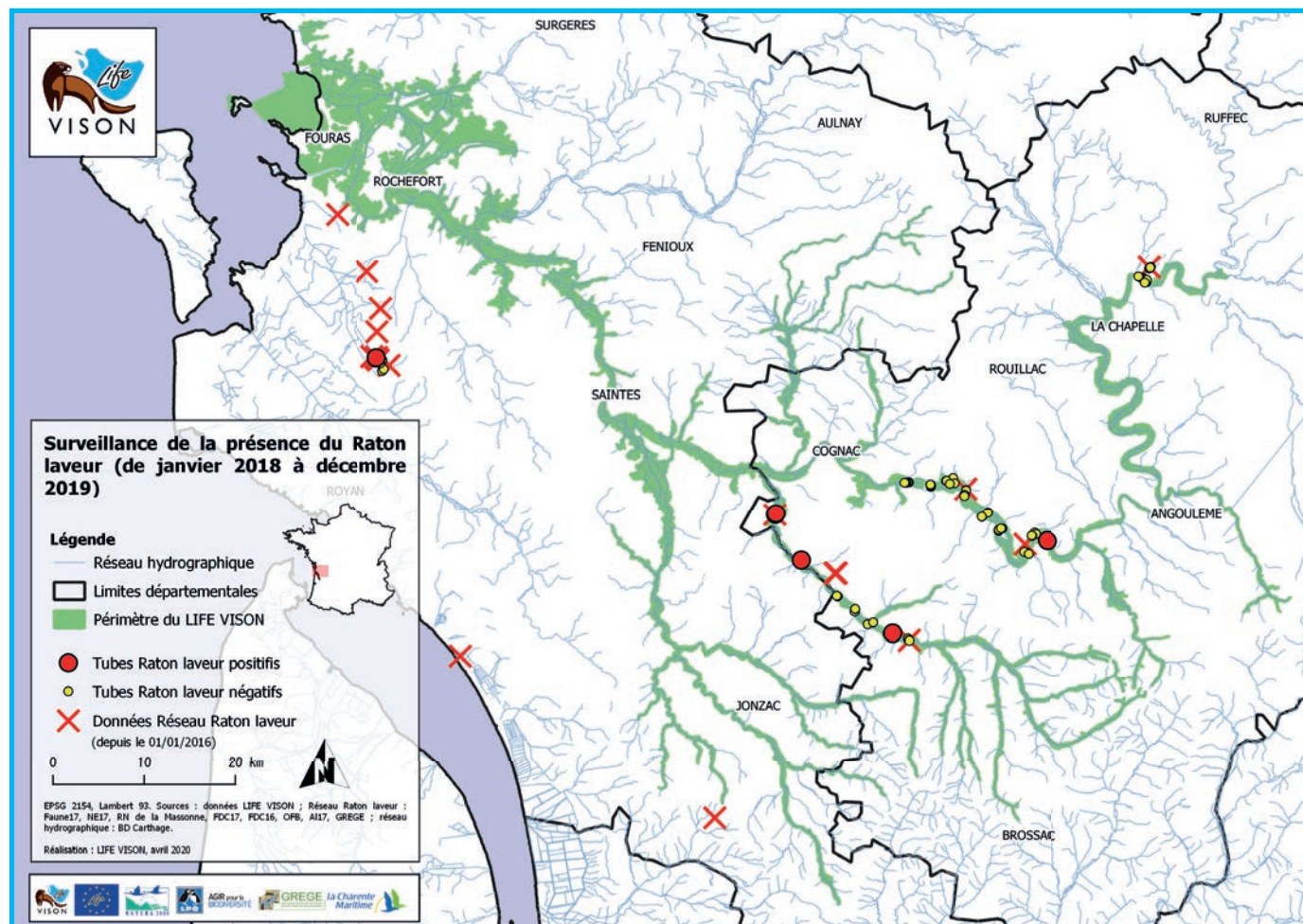
Si aucun Vison d'Amérique n'a à ce jour été détecté dans le cadre de l'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, les données de présence de Raton laveur révèlent quant à elles une situation bien plus alarmante.

Dans le département de la Charente, la présence du Raton laveur sur les réseaux hydrographiques du Né et de la Charente en aval d'Angoulême, à la suite de captures avec signes de reproduction transmises par le Réseau Raton laveur, a été confirmée dès les premières investigations menées dans le cadre du LIFE VISON à l'aide des tubes de détection indirecte (voir lettre d'info n°1). En revanche, très en amont d'Angoulême, sur la commune de Luxé, où un mâle a été capturé en mars 2019, aucune autre donnée de présence n'a, à ce jour, été confirmée.

Les données les plus alarmantes proviennent toutefois de Charente-Maritime, où de multiples contacts ont été signalés. Ainsi, la présence de l'espèce suspectée sur la Réserve Naturelle

Régionale de la Massonne, a été confirmée par le suivi mené dans le cadre du LIFE VISON, puis par plusieurs données de présence au cours de l'année 2019 (captures, collisions routières, pièges-photographiques, ...). De plus, quelques données plus au Sud ont également été enregistrées en 2019, à Rouffignac et Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet (où une capture avait déjà eu lieu en 2009), témoignant de la probable bonne implantation de l'espèce sur plusieurs réseaux hydrographiques du département.

Devant l'ampleur inattendue de la problématique, la lutte effective contre l'espèce devra se faire de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs locaux au-delà de l'action de surveillance prévue dans le cadre du LIFE VISON.



LES ACTEURS LOCAUX SE MOBILISENT ET S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DU VISON D'EUROPE

La dégradation et la destruction des habitats propices au Vison d'Europe constituent une des principales menaces qui pèse sur l'espèce. Afin de préserver et restaurer les habitats de repos, de chasse et de reproduction de l'espèce, de multiples partenaires, propriétaires privés ou collectivités, se mobilisent dans le cadre du programme LIFE VISON.

~ DES OUTILS FONCIERS QUI PORTENT LEURS FRUITS

La maîtrise foncière d'espaces naturels dans le cadre d'outils de veille (zones de préemption) ou de prospections ciblées (missions d'animations) nécessite du temps. En effet, emporter l'adhésion des municipalités ou convaincre les propriétaires privés de vendre leur propriété demande un effort soutenu dans la durée, ce qui a incité à demander dans le cadre du LIFE à prolonger ces actions sur la totalité du programme.

A l'issue d'une concertation conduite par les services du Département en 2019 auprès des municipalités, cinq communes (Saint-Sauvant et Dompierre sur Charente, en vallée du Coran, Saint-Vaize et Bussac-sur-Charente



Réunion publique d'animation foncière © CD17 / LIFE VISON



Le Rochefollet, secteur couvert par une zone de préemption départementale au titre des ENS © A. Tapiero / CD17

en vallée du Rochefollet et Saint-Savinien sur le cours du Bramerit) ont délibéré favorablement pour la création de zones de préemption couvrant 645 hectares d'espaces naturels, dont 241 hectares au sein du périmètre LIFE.

Lors de la concertation préalable, les communes ont, en effet, souhaité élargir la réflexion à d'autres enjeux de patrimoine naturel que les seules zones humides. Des boisements thermophiles et des pelouses calcicoles ont ainsi été intégrés aux zones de préemption. Les nouvelles municipalités seront contactées au deuxième semestre 2020 pour évaluer l'opportunité de mettre en place une zone de préemption sur leur territoire.

A l'occasion de la mission d'animation foncière confiée à la SAFER, l'ensemble des propriétaires et exploitants agricoles des secteurs concernés ont pu être rencontrés lors de trois réunions publiques organisées à Breuil-Magné, Cabariot et Port d'Envaux, ou contactés individuellement. En fonction de l'intérêt suscité par la démarche auprès des propriétaires concernés, une visite des terrains et une évaluation des biens a été réalisée. Si l'ensemble des accords de principes,

trouvés avec les propriétaires motivés, sont validés, près de 10 hectares de foncier seront mobilisables, principalement le long du canal de Charras (petites parcelles boisées) et à Port à Clou (parcelles agricoles à Port d'Envaux).

Enfin, grâce au soutien de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, le Département a pu faire valoir sa candidature, dans le cadre d'une préemption environnementale auprès de la SAFER, pour se positionner pour l'achat d'une propriété éclatée de boisements humides à Ciré d'Aunis de 5 hectares.

En terme de bilan foncier, en s'appuyant sur un ensemble de démarches complémentaires (négociations amiables, appels à candidature auprès de la SAFER, marché d'animation foncière, préemption environnementale), la surface maîtrisée par le Département au titre du LIFE VISON est, à ce jour, de près de 25 hectares pour un objectif de 30. Il s'agit désormais de conforter les promesses de vente par la rédaction des actes de vente.



Prairie et peupleraie acquises à Port d'Envaux © A.Meunier / LPO / LIFE VISON

~ UN CHAPELET DE ZONES REFUGES LE LONG DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

Afin de contribuer à la conservation du Vison d'Europe, plus de 20 propriétaires publics ou privés du territoire se sont engagés dans le programme LIFE VISON en créant une zone refuge sur leur parcelle. Mais qu'est-ce qu'une zone refuge ?

Ces zones sont des sites favorables au repos, à la chasse et à la reproduction de l'espèce. Plus concrètement, ce sont des habitats humides, riches en ressources alimentaires diversifiées et fournissant de nombreuses caches pour se protéger. En créant une zone refuge, les propriétaires se sont engagés, via la signature d'une convention, à conserver un habitat non dégradé et préservé des dérangements, un vrai havre de paix pour nos visons charentais.



Parcelles placées en zone refuge à Clion (en haut) et Merpins (en bas) © M.Leroy / LPO / LIFE VISON

De nombreuses zones refuges restent à créer. Si vous aussi vous souhaitez valoriser votre engagement en faveur de la biodiversité, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 du site sur lequel se situent vos parcelles.

~ LA RESTAURATION D'HABITATS FAVORABLES AU VISON D'EUROPE

Une parcelle de mégaphorbiaies de 1,5 hectare a été restaurée en octobre 2019 sur la commune de Rouffiac. Prairies humides à hautes herbes, les mégaphorbiaies sont des habitats d'intérêt communautaire* qui procurent au Vison d'Europe les abris nécessaires à ses haltes diurnes. Le propriétaire, un agriculteur en cessation d'activité, a souhaité s'engager pour la conservation du Vison d'Europe. Retour sur ses motivations et son engagement en faveur de la biodiversité :

« Les parcelles éloignées de mon siège d'exploitation, situées en bordure de Charente, devenaient difficilement exploitables pour le fourrage, d'autant plus que ma cessation d'activité était prévue pour la fin de l'année 2019. J'ai hésité à planter des peupliers mais je voulais explorer d'autres alternatives, davantage en adéquation avec mon souhait de conserver cet espace sauvage. Je savais que mes parcelles étaient localisées au sein du site Natura 2000 et, voulant contribuer à la préservation

des habitats naturels en zones humides, lieu de vie pour la faune sauvage, je me suis rapproché de la LPO. Après avoir rencontré et échangé avec la LPO sur les actions pouvant être menées dans le cadre du programme LIFE VISON, j'ai décidé d'y participer. J'ai choisi de restaurer des habitats favorables au Vison d'Europe et, plus particulièrement, de laisser la végétation évoluer afin de favoriser la vie sauvage. J'espère que de multiples expériences, telles que la mienne, pourront émerger via le LIFE VISON. Je recommande de participer à cette démarche, surtout pour les personnes ayant des parcelles non entretenues en zones humides. Je les invite à se rapprocher de la LPO afin d'examiner toutes les possibilités pouvant contribuer à la préservation du milieu naturel ! »

* habitat en danger de disparition et présentant un intérêt à l'échelle européenne



Mégaphorbiaie - Rouffiac © L.Caud / LPO / LIFE VISON



Relâché du Vison d'Europe Popeye sur son lieu de capture © A.Meunier / LPO / LIFE Vison

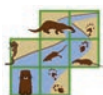
Pour en savoir plus sur le programme :
www.lifevison.fr

Coordinateur du programme



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

Partenaires associés



GREGE
Groupe de Recherche et d'Etude
pour la Gestion de l'Environnement



Partenaires financiers



Avec le soutien financier de



Illustration : C. Rousse. Photographie couverture :
 Vison d'Europe, M. Berroneau. Service Éditions LPO n°ED2005007FR © LPO 2020.
 Imprimé en France sur papier PEFC par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon

